



**Doc. 881**

10 octobre 1958

## **Création d'un Passeport européen de la Jeunesse destinée à faciliter les voyages en Europe**

### **Proposition de recommandation**

déposée par M. Karl CZERNETZ et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée

Considérant que l'éveil d'une conscience européenne est une des conditions essentielles de la réalisation de l'unité européenne ;

Convaincue qu'il est particulièrement important de susciter et d'affermir cette conscience parmi les jeunes gens de tous les pays d'Europe

Recommande la création d'un Passeport européen de la Jeunesse.

Ce passeport uniforme serait délivré aux jeunes gens jusqu'à l'âge de vingt ans par les autorités nationales compétentes, et tous les États membres du Conseil de l'Europe reconnaîtraient sa validité comme titre de voyage permettant le passage des frontières.

*Signé (voir au verso)*



*Doc. 881 Proposition de recommandation*

*Signé:*

CZERNETZ Karl, Autriche